

BE-A0524\_710900\_715406\_FRE

Inventaire des archives du Corps équestre  
de la province de Hainaut, 1815-1830



Het Rijksarchief in België  
Archives de l'État en Belgique  
Das Staatsarchiv in Belgien  
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	5
Inventaire des archives du Corps équestre de la province de Hainaut.....	5

## Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Corps équestre de la province de Hainaut

Période:

1815 - 1830

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0524.820

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 127.00
- Etendue inventoriée: 0.80 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Mons



---

## Description des séries et des éléments

### INVENTAIRE DES ARCHIVES DU CORPS ÉQUESTRE DE LA PROVINCE DE HAINAUT

- 65** Registre de délibération de l'assemblée du corps équestre de la province de Hainaut, commencée le 20 janvier 1817. 1 registre
- 66** Registre destiné à recevoir la signature de MM. Les membres du corps équestre de la province de Hainaut, en conformité de l'article III du règlement d'ordre intérieur. s.d. 1 registre
- 67** Registre servant à enregistrer les diplômes de noblesse qui ont été visés par la secrétaire du corps équestre de la province de Hainaut. s.d. 1 registre
- 68** Farde de 1815 contenant :
1. Traduction française de l'arrêté royal du 16 septembre 1815, par lequel le roi confère le titre de baron à M. Auguste de la Motte-Barafe (en double).
  2. Copie de l'arrêté royal mentionné au n° 21, La Haye, 10 décembre 1815, avec une traduction française.
- 69** Farde de 1816 contenant :
1. Copie authentique de l'arrêté du 6 mars 1816, par lequel le roi désigne plusieurs nobles qui feront partie du corps équestre, avec traduction française et lettres d'envoi, datée de La Haye, 18 mars 1816.
  2. Dépêche du secrétaire d'État par lequel il envoie la liste des nobles nommés par le roi au corps équestre, La Haye, 13 mars 1816.
  3. Dépêche du secrétaire d'État par lequel il envoie la liste des nobles nommés par le roi au corps équestre, La Haye, 1er mai 1816 (la liste n'y est pas jointe).
  4. Minute de la lettre par laquelle M. ... envoie au sous-intendant les expéditions des arrêtés royaux désignant les nobles qui font partie du corps équestre, il y rappelle leurs noms, le 6 mai 1816.
  5. Minute de la lettre par laquelle M. ... envoie au ministre de l'Intérieur, demandant si c'est le baron François Sécus ou Frédéric Sécus qui est désigné dans un des arrêtés royaux pour faire partie du corps équestre, le 9 mai 1816.
  6. Copie de l'arrêté royal indiquant les personnes qui sont déchues de leur droit du corps équestre, La Haye, 4 juillet 1816 avec traduction française.
  7. Copie de l'arrêté royal du 1er juillet 1816, par lequel le roi statue que M. Fr. Sécus fera partie du corps équestre du Brabant méridional, avec traduction française et lettre d'envoi, datée de La Haye, 18 juillet 1816.

8. Copie de l'arrêté royal par lequel le roi désigne plusieurs personnes qui feront partie du corps équestre, La Haye, 12 août 1816, avec traduction française et lettre d'envoi, datée à La Haye, 16 août 1816.
9. Copie de l'arrêté royal par lequel le roi déclare que par ses arrêtés des 12 et 13 août derniers, il a voulu admettre dans l'ordre équestre du Hainaut et nommer membre des états de cette province le sieur Demanet, maire de Barbançon, et non le sieur Demanet de Ressain, La Haye, 10 septembre 1816, avec traduction française.
10. Copie de l'arrêté royal concernant la convocation des ordres équestres. Le roi y désigne pour présider l'ordre équestre du Hainaut le chevalier de Bousies, La Haye 12 novembre 1816 (en double avec traduction française).
11. Copie de l'arrêté royal par lequel le roi nomme quelques nouveaux membres de l'ordre équestre du Hainaut, Bruxelles le 20 novembre 1816, avec traduction française.
12. Dépêche du ministre de l'Intérieur par lequel il envoie un certain nombre d'exemplaires contenant les points principaux des règlements sanctionnés par le roi pour les ordres équestres des provinces septentrionales, Bruxelles, 9 décembre 1816, avec deux de ces exemplaires.

## 70

## Farde de 1817 contenant :

1. Copie authentique de l'arrêté royal par lequel le roi nomme de nouveaux membres du corps équestre, Bruxelles, 14 janvier 1817, avec une traduction et une lettre d'envoi, datée de Bruxelles le 20 janvier 1817.
2. Minute du procès-verbal de la séance du 20 janvier 1817.
3. Minute du procès-verbal de la séance du 21 janvier 1817.
4. Missive du conseil suprême de noblesse demandant la liste des membres qui font partie du corps équestre du Hainaut. La Haye, 22 janvier 1817.
5. Au dos de la précédente se trouve la minute de la réponse. Le 3 février 1817.
6. Pétition faite au roi tendant à sanctionner un projet de règlement de l'ordre équestre du Hainaut. Bruxelles, 1er février 1817. Le projet y est joint.
7. Dépêche du secrétaire d'état adressée au gouverneur de Hainaut, par lequel il déclare que la personne désignée dans l'arrêté du 1er juillet 1816 est le baron François de Sécus, père. Bruxelles, 9 mai 1817.
8. Accusé de réception de la précédente. Le 10 mai 1817.
9. Minute de la lettre par laquelle le président informe le conseil suprême de Noblesse que Mr. François de Sécus père, fait partie du corps équestre. Le 10 mai 1817.
10. Copie authentique de l'arrêté royal mentionné au 6 de la farde 23 et lettre d'envoi.
11. Accusé de réception de la précédente. Le président demande si les personnes qui ont siégé dans l'état noble doivent aussi fournir quelque preuve. Le 14 juin 1817.
12. Extrait de l'arrêté royal par lequel le roi désigne plusieurs personnes pour faire partie du corps équestre. Laken, 13 septembre 1817, avec traduction française et lettre d'envoi.
13. Copie authentique de l'arrêté par lequel le roi sanctionne les projets de règlements de l'ordre équestre du Hainaut. Bruxelles, 16 septembre 1817, avec traduction française et lettre d'envoi.

- 71** Farde de 1818 contenant :
1. Copie de l'arrêté royal mentionné au 2° du n° 24, avec traduction française et lettre d'envoi.
  2. Un paquet de lettres d'excuses de MM. Delebidart, comte d'Andelot ; de Bousies, vicomte de Rouveroy ; baron de la Motte-Baraffe ; marquis de Trazegnies ; le comte vander Burch ; comte de Béthune ; comte d'Yve ; Vicomte de Bavai ; Delattre de Ressay ; Du Roy, prince de Chimay ; baron de Néverlée de Baulet ; Desmanet ; de Séjournet ; le prince de Gavre.
  3. Discours d'ouverture de la séance, sans date.
  4. Minute du procès-verbal de la séance du 10 juin 1818.
  5. Dépêche du ministre mentionnée au 12° du n° 24.
- 72** Farde de 1819 contenant :
1. Dépêche du ministre de l'Intérieur concernant le règlement d'ordre du corps équestre du Hainaut. Bruxelles, 20 février 1819.
  2. Dépêche du ministre de l'Intérieur concernant le domicile des candidats qui se présentent à l'ordre équestre. Bruxelles, 22 mars 1819.
  3. Traduction française de l'arrêté royal mentionné au 12° du n° 25.
  4. Copie de l'arrêté royal mentionné au 16° du n° 24, avec traduction française et lettre d'envoi.
  5. Un paquet de lettres d'excuses de MM. comte de Glymes ; de Séjournet de Rameignies, baron de Ramignies-Chin ; comte François de Lannoy, comte H. de Glymes ; comte d'Yve de Bavay ; prince de Chimay, marquis de Trazegnies ; E. Obert, baron de Presle.
  6. Minute du procès-verbal de la séance du 31 mai 1819.
  7. Minute du procès-verbal de la séance du 1er juin 1819.
  8. Minute de la lettre par laquelle le président annonce à M. Théodore Tahon de la Motte, qu'il est nommé trésorier de l'ordre équestre. Mons, 2 juin 1819.
  9. Dépêche du ministre de l'Intérieur renouvelant celle cotée 2° ci-dessus.
  10. Dépêche du ministre de l'Intérieur annonçant que le roi a statué au sujet de la nomination de Mr. Du Chastel de la Howardries, en qualité de membre de l'Ordre équestre du Hainaut. Elle doit être regardée comme non avenue. Bruxelles, 23 août 1819.
  11. Minute de la lettre du président de l'ordre équestre, en réponse à la dépêche du ministre de l'Intérieur du 20 février 1819 (voir ci-dessus le 1°) concernant le règlement d'ordre. Mons, 7 septembre 1819.
  12. Minute de la lettre du président de l'ordre équestre au ministre de l'Intérieur, l'informant qu'il soumettra au corps équestre la demande concernant le domicile des candidats de l'ordre équestre (voir ci-dessus le 2°) le 9 septembre 1819.
  13. Dépêche du ministre de l'Intérieur par laquelle il transmet copie de celle du 22 mars 1819 (voir ci-dessus le 2°) avec prière de la soumettre au corps équestre. Bruxelles, 20 septembre 1819.
- 73** Farde de 1820 contenant :
1. Copie de l'arrêté royal mentionne au 1° du n° 26, avec traduction française et lettre d'envoi.
  2. Missive du conseil suprême de noblesse annonçant que MM. E. comte Duchâtel, Du Royck, baron d'Herissem, n'ayant pas levé

- leur acte d'admission, sont déchus de leur droit de faire partie du corps équestre. La Haye, 21 mars 1820.
3. Dépêche ministérielle mentionnée au 13° du n° 26.
  4. Dépêche ministérielle mentionnée au 14° du n° 26.
  5. Observations faites par le ministre de l'Intérieur ; au sujet du nouveau règlement du corps équestre du Hainaut. La Haye, 19 mai 1820.
  6. Un paquet de lettres d'excuses de MM. de Lossy de Warmé, comte H. de Glymes, le prince de Gavre, baron de Sécus, le prince de Chimay, de Thiennes, de Lattre de Ressay ; E. Obert ; de Leuze ; de Rasse ; baron de la Motte-Baraffe ; comte C. van der Burch ; baron de Néverlée de Baulet ; de la Motte-Baraffe, père ; comte Henri du Châtel ; marquis de Trazegnies ; comte d'Yve, vicomte de Bavay ; comte de Béthune ; baron de Ramégnies-Chin ; marquis de Desandrouin ; comte François de Lannoy ; du Roy de Blicquy. Ce dernier donne en même temps sa démission de membre des états provinciaux.
  7. Minute du procès-verbal de la séance du 31 mai 1820.
  8. Minute du procès-verbal de la séance du 1er juin 1820.
  9. Minute de la lettre par laquelle le président envoie à ... un projet de règlement intérieur. Mons, 3 juin 1820. Ce projet y est joint.
  10. Lettre de M. du Roy de Blicquy, par laquelle il informe le président qu'il n'a pas donné sa démission de membre du corps équestre et qu'il a levé son diplôme. Bruxelles, 12 juin 1820.
  11. Réponse du président à la précédente. Le 17 juin 1820.
  12. Lettre de Mr. Du Roy de Blicquy, par laquelle il prouve qu'il a levé son diplôme au conseil suprême de noblesse. Bruxelles, 22 juin 1820.
  13. Missive du conseil suprême de noblesse par laquelle il informe le président que malgré sa déchéance, Mr. de Herissem peut continuer à faire partie du corps équestre. La Haye, 5 juillet 1820.
  14. Missive du conseil suprême de noblesse par laquelle il informe le président que Mr. du Roy de Blicquy, doit être considéré comme n'ayant jamais cessé de faire partie du corps. La Haye, 18 juillet 1820.

## 74

## Farde de 1821 contenant :

1. Lettre du vicomte de Colins de Ham, réclamant contre l'amende qui lui été infligée par le corps équestre. Enghien, 14 février 1821.
2. Copie authentique de l'arrêté royal par lequel le roi modifie le règlement de l'ordre équestre de Hainaut en ce qui concerne la durée des fonctions du secrétaire. Bruxelles, 20 avril 1821. Avec traduction et lettre d'envoi.
3. Dépêche ministérielle mentionnée au 1° du n° 27.
4. Minute de l'accusé de réception de la précédente. Sans date.
5. Dépêche du ministre de l'Intérieur faisant quelques observations au sujet du nouveau règlement du corps équestre de Hainaut. Bruxelles, 19 mai 1821.
6. Lettre de M. de la Motte-Baraffe, père, par laquelle il donne sa démission. Lesdain, 23 mai 1821.
7. Instruction du conseil suprême de noblesse, mentionnée au 2° du n° 54. La Haye, 24 mai 1821. Avec un extrait de l'instruction adressé au dit conseil.
8. Un paquet de lettres d'excuses de MM. comte d'Yve, vicomte de Bavay ; prince de Gavre, baron de Presle ; Alexy du Roy ; baron de Sécus ; comte Henri du Chastelet ; Marquis de Trazegnies ; de



Lossy de Warmée ; C. de Bruges ; baron d'Udekem, et baron de Néverlée de Baulet.

9. Minute du procès-verbal de la séance du 30 mai 1821.

10. Compte rendu par le trésorier de l'ordre équestre dans la séance du 10 mai 1821. Avec pièces à l'appui.

11. Minute du procès-verbal de la séance du 1er juin 1821.

12. Missive du conseil suprême de noblesse demandant quelles sont les mutations survenues au corps équestre. La Haye, 3 juillet 1821.

13. Lettre annonçant le décès du marquis de Desandrouin. Fresnes, 5 août 1821.

14. Circulaire du conseil suprême de noblesse mentionnée au 25<sup>o</sup> du n<sup>o</sup> 27.

15. Minute de la lettre du président de l'ordre équestre par laquelle il envoya au Ministre de l'Intérieur, copie d'une délibération dudit corps, portant une modification à l'article 5 de son règlement d'ordre intérieur. Mons, 10 août 1821. Cette délibération et le règlement y sont joints.

16. Réponse du ministre à la lettre précédente. Il y fait quelques observations au sujet de ces nouvelles modifications. Bruxelles, 10 septembre 1821.

17. Règlement d'ordre intérieur avec les modifications y apportées jusqu'au 10 septembre 1821.

18. Minute de la lettre du président au conseil suprême de noblesse, l'informant des mutations survenues au corps équestre. Mons, 30 septembre 1821.

## 75

### Farde de 1822 contenant :

1. Deux lettres du baron d'Udekem d'Acoz, réclamant contre l'amende qui lui a été infligée. Louvain, 30 mars 1822.

2. Traduction d'un arrêté royal par lequel le roi reconnaît Gaston Charles Ange comte d'Auxy, en qualité de membre de la noblesse néerlandaise, et le dispense de lever son diplôme. La Maye, 6 mai 1822. Avec lettre d'envoi.

3. Dépêche du ministre -de l'Intérieur, exigeant le serment des membres du corps équestre qui ne l'ont pas encore prêté. La Haye, 21 mai 1822.

4. Un paquet de lettres d'excuses de MM. Le Marquis du Chasteleer ; baron de la Motte-Baraffe ; C. de Bruges ; comte du Chastel ; de Séjournet de Rameignies ; baron de Néverlée de Baulet ; de Lossy de Warmée ; baron d'Udekem d'Acoz ; Desmanet ; baron de Leuze ; E. Obert ; baron de Sécus ; F. Sécus ; du Roy de Blicquy ; prince de Chimay ; vicomte de Colins de Hasse ; marquis d'Yve de Jodoigne ; vicomte de Bavay ; baron Dieudonné Duval de Beaulieu ; Desmanet de Boutonville ; de Thiennes. Le dernier réclame en même temps contre l'amende qui lui a été infligée pendant la session de 1821.

5. Minute du procès-verbal de la séance du corps équestre du 31 mai 1822.

6. Rapport de la commission nommée par l'ordre équestre. Elle propose l'admission du marquis Albert-François du Chasteler-Moulbais, en qualité de membre dudit ordre. Le 31 mai 1822.

7. Minute du procès-verbal de la séance du corps équestre du 1er juin 1822.

8. Compte des recettes et dépenses de l'ordre équestre du Hainaut, exercice 1822. Avec pièces à l'appui.

9. Minute de la lettre du président adressée au ministre de l'Intérieur par laquelle il demande si tous les membres nommés au corps équestre par roi doivent prêter serment. Mons, 10 juin 1822.
10. Dépêche du ministre de l'Intérieur répondant affirmativement la précédente. La Raye, 9 juillet 1822.
11. Circulaire adressée aux membres du corps équestre, avec prière de vouloir prêter le serment par écrit. Mons, 17 août 1822.
12. Instruction ministérielle mentionnée au 50° du n° 27. La Raye, 31 août 1822.
13. Copie authentique de l'arrêté par lequel le roi reconnaît Joseph-Gabriel-Ghislain d'Espiennes, en qualité de membre de la noblesse néerlandaise et l'exempte de lever son diplôme. Au Loo, 7 octobre 1822. Avec une lettre d'envoi.
14. Dépêche du ministre de l'Intérieur, demandant les noms de ceux des membres du corps équestre nommés par le roi, et qui n'ont pas encore prêté le serment. La Haye, 7 octobre 1822.
15. Minute de la lettre du président par laquelle il envoie au ministre de l'Intérieur la liste des membres du corps équestre nommés par le roi et qui ont prêté le serment. Mons, 11 octobre 1822.
16. Au dos de la précédente se trouve la circulaire envoyée aux membres du corps équestre qui sont en retard pour prêter le serment. Mons, 25 octobre 1822.
17. Lettre du baron de Séjournet, réclamant contre l'amende qui lui a été infligée par le corps équestre. Le 20 octobre 1822.
18. Un paquet contenant les serments par écrit de MM. Baron de Leuze ; vicomte de Colins de Ham ; baron F. de Herissem ; comte François de Lannoy ; de Rasse ; baron de Royer de Dour ; F. de Sécus ; baron de Sécus ; comte de Val de Beaulieu ; comte B. de Béthune ; E. Obert ; Ed. de Rouillé ; Jean Alexandre Desmanet ; J.F.J. baron d'Udekem d'Acoz ; comte de Glymes ; de Le Bidart ; de Lossy de Warmée ; F. de Bousies ; de Séjournet de Rameignies ; baron de la Motte-Baraffe ; Edmond du Pré ; Le Clément ; baron de Néverlée de Baulet ; baron de Roisin ; vicomte de Nieuport ; marquis d' Yve ; vicomte de Bavay ; comte d'Astier ; chevalier de Gouy ; comte Ed. d'Auxy de Launois ; prince de Chimay ; comte H. de Glymes ; prince de Gavre ; comte Henri du Chastel ; comte vander Burch, F. Desmanet de Boutinville ; baron de Maleingreau de Quenast ; comte d'Andelot ; de Bruges ; du Roy de Blicquy ; Le Brun de Miraumont ; comte J. Despetre de la Ferté ; baron de Ramegnies de Chin ; chevalier de Bousies ; de Bousies, vicomte de Rouveroy ; de Latre de Ressay.
19. Dépêche du ministre de l'Intérieur demandant liste de ceux des membres de l'ordre équestre qui n'ont pas encore prêté le serment. Bruxelles, 30 octobre 1822.
20. Copie authentique de l'arrêté par lequel le roi reconnaît M. Philippe de Bousies en qualité de membre de la noblesse néerlandaise, et le dispense de lever son diplôme. Bruxelles, 3 novembre 1822. Avec une lettre d'envoi.
21. Minute de la lettre par laquelle le président du corps équestre envoie la liste de ceux des membres qui n'ont pas encore prêté le serment. Mons, 21 novembre 1822.
22. Lettre de Mr. C. Debruges, réclamant contre l'amende qui lui a été infligée par le corps équestre.
23. Minute de la réponse du président à la précédente. Sans date.

1. Copie authentique de l'arrêté royal par lequel M. Fery-Louis-Alex-André-Joseph Dumont, marquis de Gages, est reconnu noble et dispensé de lever son diplôme. Bruxelles, 25 février 1823. Avec une lettre d'envoi.
2. Lettre du comte de Thiennes de Lombise, par laquelle il déclare qu'il est prêt à prêter le serments. Lombise, 18 mai 1823.
3. Un paquet de lettres d'excuses de MM. le marquis d'Yves de Bavay ; baron d'Udekem d'Acoz ; Le Clément ; de Lossy de Warmée ; F. de Thiennes ; baron de Ramegnies-Chin ; baron de Néverlée de Baulet ; baron de Sécus ; E. Thaon de la Notte ; baron de la Motte-Baraffe ; de le Bidart ; marquis de Trazegnies ; comte Henri du Chastel ; Desmanet ; baron de Néverlée de Baulet ; du Roy de Blicquy ; vicomte de Colin de Ham ; comté François de Lannoy ; Lossy de Warmée ; vicomte de Roucroy.
4. Minute du procès-verbal de la séance du 31 mai 1823.
5. Minute du procès-verbal de la séance du 2 juin 1823.
6. Missive du secrétaire du conseil suprême de noblesse demandant des renseignements au sujet des noms et de la famille de Mr. Obert. La Haye, 5 juin 1823.
7. Copie authentique de l'arrêté royal par lequel le roi reconnaît le baron Edouard Jean-Nicolas de St. Genois, en qualité de membre de la noblesse néerlandaise, et qu'en conséquence il pourra se présenter au corps équestre de Hainaut. La Haye, 6 juin 1823 (en hollandais) avec lettre d'envoi.
8. Lettre par laquelle le marquis d'Yve, vicomte de Bavay, refuse de siéger aux états provinciaux, en qualité de délégué du corps équestre, 13 juin 1823.
9. Missive du conseil suprême de Noblesse, demandant les mutations qui ont eu lieu au corps équestre. La Haye, 25 juin 1823.
10. Minute de la réponse à la précédente. 14 juillet 1823.
11. Copie de l'arrêté royal mentionne au 31 du n° 28. Avec une traduction et une lettre d'envoi.
12. Dépêche du ministre de l'Intérieur, informant le président que le roi consent à maintenir le serment de ceux des membres qui ne l'ont prêté qu'après l'époque fixée et qu'il accorde un délai de 3 mois au chevalier de Thiennes et au comte de Bocarmé, jusqu'à son retour des Indes. Bruxelles, 19 septembre 1823.
13. Accusé de réception de la précédente. Mons, 25 septembre 1823.
14. Serment par écrit de P. de Thiennes. Biévène, 4 octobre 1823.
15. Missive du gouverneur de la province du Hainaut par laquelle il envoie le serment précédent. Il y joint une copie de la lettre d'envoi ce serment. Mons, 11 octobre 1823.

77

**Farde de 1824 contenant :**

1. Copie de l'arrêté royal par lequel Charles-Marie-Coppens Théodore-Joseph-Guislain Coppens, Prosper-Alphonse-Guislain Coppens sont reconnus nobles et sont dispensés, ainsi que le baron Louis-Benoit-Norbert Coppens, de lever leur diplôme. Amsterdam, 28 mars 1824 (en hollandais). Avec une lettre d'envoi.
2. Un paquet de lettres d'excuses de MM. le comte H. du Chastel ; comte C. van der Burch ; baron de Sécus, baron de la Motte-Baraffe ; prince de Gavre, comte de Béthune ; comte de Thiennes ; prince de Chimay ; L. Colin vicomte de Ham ; marquis d'Yve de Bavay ; Le Clément, baron de Néverlée de Baulet, de

- Lossy de Warmée, P. de Thiennes, baron d'Udekem d'Acoz, A. de Rouillé ; baron de Ramegnies-Chin.
3. Rapport de la commission nommée à l'effet d'examiner la demande de Gaston-Charles-Ange, comte d'Auxy, tendant à être admis au corps équestre. Séance du 31 mai 1824. Un acte de la mère du candidat déclarant qu'elle renonce à l'usufruit de la moitié de certains biens y désignés, y est joint.
  4. Idem au sujet de la même demande de M. Alexandre-Joseph de la Roche de Marchiennes. Séance du 31 mai 1824.
  5. Proposition par écrit de MM. le comte François de Lannoy, baron de Roisin, et E. Obert, tendant à faire une modification au règlement, sans date.
  6. Minute du procès-verbal de la séance du 31 mai 1824.
  7. Minute du procès-verbal de la séance du 1er juin 1824
  8. Minute de la lettre du président au conseil suprême de noblesse, au sujet des mutations qui ont eu lieu dans le corps équestre. Mons, 14 juin 1824.
  9. Extrait authentique de l'arrêté royal duquel il résulte que Maximilien-François-Xavier, baron de Joigny, de Pamele et de Voormezele, et son père Théodore-Ferdinand-François-de-Sale de Joigny de Pamele, ont été reconnus nobles par arrêté du 18 octobre 1822, et exemptés de lever leur diplôme. Au Loo, 1er juillet 1824. Avec une lettre d'envoi.
  10. Missive du conseil suprême de noblesse demandant une copie ou un extrait du procès-verbal de la dernière séance du corps équestre. La Haye, 4 août 1824.
  11. Minute de la réponse a la missive précédente. Le président envoie un extrait dudit procès-verbal. Mons, 21 août 1824.
  12. Minute de l'accusé de réception de l'extrait de l'arrêté royal daté ci-dessus n°9. Le président demande qu'une traduction soit jointe à ces sortes de pièces. Mons, 21 aout 1824.
  13. Missive du conseil suprême de noblesse, mentionnée au 200 du n° 57.

## 78

## Farde de 1825 contenant :

1. Lettre de Mr. Edouard-Jean-Nicolas, baron de St.-Genois des Mottes, demandant que le président lui fasse parvenir la lettre de convocation, attendu que le roi l'a nommé membre du corps équestre par arrêté du 6 juin 1823. Bruxelles, 14 avril 1825.
2. Au dos de la précédente se trouve la minute de la réponse. Le président fait observer que le roi a simplement reconnu sa noblesse. Mons, 20 avril 1825.
3. Lettre du commissaire de district de Tournai, par laquelle il renvoie la circulaire de convocation adressée à Mr. De Lossy de Warmée, décédé depuis 4 mois. Tournai, 19 mai 1825.
4. Missive du gouverneur de Hainaut concernant les élections auxquelles le corps équestre doit procéder. Mons,. 11 mai 1825.
5. Règlement imprimé relatif à la formation des états de la province de Hainaut, et approuvé par arrêté royal du 30 mai 1825. Avec une lettre envoi.
6. Accusé de réception du règlement précédent. Sans date.
7. Un paquet de lettres d'excuses du baron de Sécus, prince de Gavre, comte d'Andelot, C. de Bruges, baron de Leuze, baron de la Motte-Baraffe, Desmanet, comte de Béthune, baron de Roisin, comte H. de Glymes, comte Fr. de Lannoy, Le Clément, marquis d'Yve de Bavai, P. de Thiennes, baron de Ramegnies-Chin, comte Vander Burch, baron de Néverlée de Baulet, Du Roy de Blicquy, baron d'Udekem d'Acoz.

8. Rapport de la commission nommée par le corps équestre au sujet de la demande faite par Charles-Ernest-Goethals, tendant à être admis au corps équestre. Séance du 31 mai 1825.
9. Idem au sujet de la même demande faite par Nicolas-Joseph Gratien De le Hauts ; même séance.
10. Idem concernant Isidore-Maximilien-Joseph Hanot d'Harveng ; même séance.
11. Idem concernant Mr. Pierre-Hubert de Formanoir de la Caserie ; même séance.
12. Idem, concernant Mr. Dieudonné de Patoul Fieuru ; même séance.
13. Proposition du comte de Lannoy, tendant à exempter le comte Van der Burg de l'amende qui lui a été infligée. Sans date.
14. Minute du procès-verbal de la séance du 31 mai 1825.
15. Proposition tendant à choisir un costume facultatif. 1er juin 1825.
16. Compte des recettes et dépenses du corps équestre pendant les années 1823, 1824 et 1825 ; avec pièces à l'appui.
17. Minute du procès-verbal de la séance du 1er juin 1825.
18. Missive du gouverneur. de Hainaut par laquelle il envoie au président un prospectus d'un armorial de la noblesse des Pays-Bas. Mons, 4 juin 1825.
19. Minute de la lettre du président de l'ordre équestre au ministre de l'Intérieur, tendant à obtenir une modification au règlement d'ordre. Mons, 14 juin 1825.
20. Missive du secrétaire du conseil suprême de noblesse accusant réception de l'extrait du dernier procès-verbal. il demande au président les noms de baptême des personnes y mentionnées. La Haye, 16 juin 1825.
21. Au dos de la lettre précédente se trouve la minute de la réponse. Sans date.
22. Dépêche du ministre de l'Intérieur portant quelques modifications au règlement. Bruxelles, 16 juillet 1825.
23. Lettre du prince de Chimay, concernant l'uniforme du corps équestre. Bruxelles, 27 novembre 1825.

79

## Farde de 1826 contenant :

1. Copie authentique de l'arrêté royal par lequel Gustave-Alexandre baron de St.-Genois est reconnu noble et dispensé de lever son diplôme. Bruxelles, 6 avril 1826 (en hollandais). Avec une lettre d'envoi.
2. Un paquet de lettres d'excuses de MM. baron de Néverlée de Baulet, baron Desmanet de Boutonville, Hubert de Formanoir de la Caserie, baron de Ramegnies-Chin, baron Alexis de Du Roy de Blicquy, Le Clément.
3. Etat de la Situation de la caisse du corps équestre de Hainaut, présenté en séance du 31 mai 1826.
4. Minute du procès-verbal de la séance du 31 mai 1826.
5. Minute du procès-verbal de la séance du 1er juin 1826.
6. Lettre annonçant la mort de Mr. Du Roy de Blicquy, décédé le 4 juin 1826.
7. Minute de la lettre adressée au conseil suprême de noblesse concernant les mutations qui ont eu lieu dans le corps équestre. Mons, 21 juin 1826.
8. Dépêche du ministre de l'Intérieur par laquelle il informe le président que le roi désire quelques changements dans le projet de costume lui présenté par le corps équestre. Bruxelles, 14 novembre 1826.

9. Un paquet de circulaires imprimées, destinés à informer les membres du corps équestre des observations du roi concernant le costume du corps équestre. Mons, le décembre 1826.
10. Copie de l'arrêté royal du 22 novembre .1826, mentionné au 41° du n° 32. Avec une traduction.et une lettre d'envoi.
11. Lettre du prince de Chimay, au sujet du costume du corps équestre. Bruxelles, 26 décembre 1826.

## 80

## Farde de 1827 contenant :

1. Copie de l'arrêté royal par lequel François-Bernard de St.-Genois des Mottes est reconnu noble avec le titre de baron, et est dispensé de lever son diplôme. Bruxelles, 14 avril 1827 (en hollandais). Avec une lettre d'envoi.
2. Lettre du comte d'Astier, député des Etats et délégué du gouverneur du Hainaut, par laquelle il informe le président du corps équestre qu'il fera parvenir la circulaire de convocation aux différents membres dudit corps. Mons, 15 mai 1827.
3. Missive du gouverneur de Hainaut concernant la convocation du corps équestre. Mons, 21 mai 1827.
4. Lettre de Mr. Félim de Formanoir de la Cazerie, déclarant qu'il votera cette année dans l'ordre équestre. Celles-Molembais, 23 mai 1827.
5. Un paquet de lettres d'excuses de MM. baron de Néverlée de Baulet, prince de Gavre, comte François de Lannoy, comte de Béthune, vicomte de Colins de Ham, Ch. Goethals, marquis de Chasteler, Le Clément, pince de Chimay, Desmaret, A de Royer de Woldre, J. comte de Visard de Bocarmé, baron de Royer de Dour, P. de Thiennes, C. de Bruges, vicomte de Nieuport, H. de Formanoir de la Cazerie.
6. Etat de situation de la caisse du corps équestre, présenté en séance du 31 mai 1827. Avec pièces à l'appui.
7. Minute du procès-verbal de la séance du 31 mai 1827.
8. Minute du procès-verbal de la séance du 1er juin 1827.
9. Missive du conseil suprême de noblesse tendant à obtenir des renseignements au sujet des mutations qui ont eu lieu au corps équestre. La Haye, 20 juillet 1827.
10. Copie authentique de l'arrêté royal par lequel Mr. Philippe-Gustave-Guislain-Adolphe de Franeau est reconnu noble avec le titre de comte de Goumegnies, et le dispense de lever son diplôme. Bruxelles, 2 septembre 1827 (en hollandais). Avec une lettre d'envoi (en double).
11. Copie authentique de l'arrêté royal par lequel Mr. Pierre Dominique du Chastel de la Hovarderie est reconnu noble, avec dispense de lever son diplôme. La Haye, 19 octobre 1827 (en hollandais) avec une lettre d'envoi.

## 81

## Farde de 1828 contenant :

1. Extrait authentique de l'arrêté royal par lequel Louis-Albert-Marie-Antoine de Preudtomme d'Hailly de Nieuport est reconnu noble avec le titre de vicomte. La Haye, 18 février 28 (en hollandais). Avec une lettre d'envoi.
2. Lettre du secrétaire d'Etat tendant à obtenir un dessin du costume de l'ordre équestre, pour la publication d'une collection de costumes par M.A.A. Weimar. La Haye, 7 mars 1828.
3. Minute de la réponse à la précédente. Le Président informe le secrétaire d'Etat qu'il n'y a pas encore de costume adopté. Mons, 21 mars 1828.
4. Prospectus d'un armorial des Pays-Bas. La Haye, 25 avril 1828.

5. Dépêche de l'administration de l'Intérieur indiquée au 12° du n° 33.
6. Copie de la précédente, envoyée par le gouverneur de Hainaut.
7. Un paquet de lettres d'excuses de MN. Baron Alexandre de Roisin, le marquis d'Ennetières, comte de Mouscron, Marbais du Grati, Desmanet, baron de Néverlée de Baulet, Le Clément, baron d'Udekem d'Acoz.
8. Proposition du baron F. Tahon de la Motte tendant à faire une modification au règlement. Le 31 mai 1828.
9. Compte rendu par le trésorier de l'ordre équestre. Le 31 mai 1828.
10. Minute du procès-verbal de la séance du 31 mai 1828.
11. Minute du procès-verbal de la séance du 2 juin 1828.
12. Lettre de MM. Teupken et Weleveld qui prient le corps équestre de souscrire à l'Armorial dont ils .....
13. Copie authentique de l'arrêté royal qui fixe le petit costume du corps équestre de Hainaut. Bruxelles, 24 octobre 1828, avec une traduction française, une lettre d'envoi et des dessins.
14. Copie authentique de l'arrêté royal mentionné au 34° du n° 34, avec une traduction française et une lettre d'envoi.

82

## Farde de 1829 contenant :

1. Circulaire du président concernant le petit costume du corps équestre de Hainaut, approuvé par le roi. Mons, le 23 janvier 1829.
2. Lettre de M. Alexis du Roy de Blicquy, par laquelle il envoie au président les pièces nécessaires à son admission au corps équestre. Blicquy, 14 avril 1829 (ces pièces n'y sont pas jointes).
3. Extrait authentique de l'arrêté royal par lequel Jacques-Joseph-Louis de Waha de Grumme exheide est reconnu noble avec le titre de baron, et dispensé de lever son diplôme. Bruxelles, 19 avril 1829 (en hollandais). Avec lettre d'envoi.
4. Un paquet de lettres d'excuses de MM. le chevalier de Bousies, F. de Sécus, baron de Néverlée de Baulet, comte de Lannoy, C. de Bruges, prince de Chimay, H. de Formanoir de la Cazerie, baron de Séjournet, baron de Leuze, prince de Gavre, baron de Ramegnies-Chin, Desmanet, Ch. Goethals, Le Clément, baron d'Udekem d'Acoz.
5. Rapport de la commission nommée, chargée d'examiner les titres de M. Alexis-Charles-François du Roy de Blicquy, tendant à son admission à l'ordre équestre. Séance du 30 mai 1829.
6. Etat de situation de la caisse du corps équestre de Hainaut présenté en séance du 30 mai 1829.
7. Minute du procès-verbal de la séance du corps équestre du 30 mai 1829.
8. Minute du procès-verbal de la séance du corps équestre du 1er juin 1829.
9. Missive du conseil suprême de noblesse par laquelle il demande les mutations survenues au corps équestre, et un extrait du procès-verbal. La Raye, juillet 1829.

83

## Farde de 1830 contenant :

1. Missive du gouverneur de la province de Hainaut concernant les élections à faire par le corps équestre. Mons, le 8 mai 1830.
2. Lettre de l'administrateur de l'Intérieur qui indique les dispositions au sujet du mode d'élection des membres des états provinciaux et qui pourraient être insérées dans les règlements des différents ordres équestres. La Raye, 17 mai 1830.

3. Deux lettres d'excuses de MM. C. de Bruges et baron de Royer de Dour.
4. Rapport de la commission chargée d'examiner les titres et la demande de Mr. Théodore-Benoît, marquis d'Yve de Bavai, tendant à être admis au corps équestre. Mons, 1er juin 1830.
5. Idem concernant Mr. Philippe-Lambert vander Heyden, même date.
6. Idem concernant Mr. Arthur-Gaspard-Alexandre-Joseph de la Croix, de Mont St. Aubert, même date.
7. Idem concernant le baron Ferdinand-Henri de Maleingrau de Quenaast, même date.
8. Idem concernant Mr. Philippe-Louis des Enffans du Ponthois. Même date.
9. Idem concernant Mr. Théodore-Ferdinand-François baron de Joigny de Pamele. Même date.
10. Idem concernant Mr. Alexandre-Philippe-Joseph de la Croix. Même date.
11. Idem concernant Amand-Joseph Le Febvre de Wolff, écuyer. Même date.
12. Minute du procès-verbal de la séance du 1er juin 1830.
13. Minute du procès-verbal de la séance extraordinaire du même jour.
14. Lettre par laquelle le baron de Joigny de Pamele demande le renvoi des pièces qu'il a envoyées afin d'être admis au corps équestre. Esquilmes, 8 juin 1830.
15. Minute de la réponse à la lettre précédente. Le président renvoie au baron de Joigny de Pamele les pièces qu'il demande et l'informe que son admission est ajournée.

84

Un paquet concernant des imprimés et un brouillon relatif à des discussions concernant le règlement du corps équestre.